



Hénin-Beaumont

Mairie d'Hénin-Beaumont

1 Place Jean Jaurès

BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex

Pôle Culture et Vie Locale

Service Manifestations

Affaire suivie par : Rachel Boisson

Tél. : 03 21 74 87 00

rachel.boisson@mairie-heninbeaumont.fr

À Hénin-Beaumont, le **12 FEV. 2023**

Objet : Mise en concurrence de l'occupation du domaine public dans le cadre de l'organisation du Festival de la Saint-Patrick

Madame, Monsieur,

La commune d'Hénin-Beaumont organise le 21 mars 2026 une manifestation à l'occasion de la fête irlandaise de la « Saint-Patrick » à la salle de l'Abbaye, 93 rue Léo Lagrange à Hénin-Beaumont. Par conséquent, la commune ouvre une mise en concurrence de l'occupation du domaine public afin de désigner les commerçants qui participeront à cet événement. Elle souhaite mettre à l'honneur les commerces et/ou associations en leur proposant de tenir 11 stands divers et variés se rapportant de préférence à la culture irlandaise. Les activités commerciales recherchées sont les suivantes :

- 1 commerçant pour assurer la gestion d'une buvette en proposant à la vente des boissons alcoolisées et non alcoolisées relevant des groupes 1 à 3 de la classification officielle des boissons ;
- 1 commerçant proposant des dégustations et ventes de bières locales ;
- 1 commerçant proposant des saucissons et grignotons ;
- 2 commerçants proposant des bonbons et des denrées sucrées ;
- 1 commerçant proposant des macarons ;
- 1 commerçant proposant des fromages ;
- 1 commerçant proposant des goodies et accessoires en lien avec la thématique irlandaise ;
- 1 commerçant proposant des planches apéritives (fromages et charcuteries) ;
- 1 commerçant pouvant assurer la restauration de l'événement ;
- 1 commerçant proposant des dégustations et ventes de spiritueux.

Ces lieux constituant des dépendances du domaine public, et afin de se conformer à la législation en vigueur (l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1er juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public), un dossier de candidature a été mis en place pour ces espaces d'exposition. Vous le trouverez en pièce jointe à ce courrier.

Le dossier sera évalué selon les critères suivants :

- 50% sur la provenance des produits proposés et la capacité à produire artisanalement ;
- 30% sur la correspondance avec la manifestation et la décoration (Saint-Patrick) ;
- 20% sur la capacité à produire localement ;



Dans ce dossier de candidature, il vous est demandé de renseigner les produits que vous souhaitez commercialiser, mais vous avez également la possibilité de faire des propositions d'articles qui seront appréciés par la commission de sélection.

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. L'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. Des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
3. De photographies significatives présentant vos articles et **illustrant votre outil de vente.**

Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle, ou d'un courrier de refus le cas échéant. Les places vacantes seront librement attribuées par les organisateurs.

Dossier complet à retourner avant le mercredi 4 mars 2026 à 17h, délai de rigueur, à l'attention de :

Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont
Mise en concurrence du domaine public

1 place Jean Jaurès
62110 HENIN BEAUMONT

ou par mail à l'adresse suivante : manifestations@mairie-heninbeaumont.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Steeve BRIOIS,



Maire d'Hénin-Beaumont
Conseiller Départemental du Pas-de-Calais

